



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 41858

## Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes liés à la hausse importante du coût de l'acier et de ses dérivés. En effet, de nombreuses entreprises françaises et notamment les plus petites d'entre elles subissent de plein fouet les effets dévastateurs de ce phénomène. Cette situation sans précédent intervient dans un contexte d'inflation très faible et alors qu'en grande majorité les contrats ont été traités à prix ferme. Sur le terrain, les entreprises sont véritablement mises en difficulté et il est à craindre des conséquences dramatiques en terme d'emploi. Dans le département des Deux-Sèvres, ce sont 1 181 entreprises et 17 704 emplois qui sont directement concernés soit plus de la moitié de l'effectif industriel du département. Pour les entreprises qui avaient pu anticiper, les stocks touchent à leur fin et pour toutes la plus grande prudence est de mise. Les trésoreries diminuent de façon significative au point de remettre en cause leur avenir. Aussi, elle lui demande de bien vouloir prendre des mesures d'exception qui permettraient aux entreprises fragilisées par les conséquences de la crise mondiale de l'acier de faire face aux effets pervers de la mondialisation. Elle lui rappelle que des risques identiques existent sur d'autres matières premières.

## Texte de la réponse

Les prix de l'acier sont dus à deux facteurs : la hausse de la demande, tirée par la Chine, et les tensions sur l'approvisionnement en matières premières nécessaires à l'industrie sidérurgique (fer, coke, ferrailles). Aucun de ces deux paramètres ne trouvera de solution rapide, et il faut s'attendre à supporter durablement des prix élevés de l'acier : la croissance de la Chine, bien que contrôlée par son gouvernement, est sans aucun doute durable, et l'augmentation de l'offre mondiale en matières premières nécessite des investissements lourds, tant pour ce qui concerne les capacités d'extraction que les infrastructures de transport dans les pays producteurs. Les déséquilibres structurels ont conduit à des hausses continues du prix de l'acier depuis 2003 dans tous les pays du monde, avec cependant des disparités : l'Europe continue ainsi de bénéficier de prix sensiblement moins élevés que dans la zone américaine et équivalents aujourd'hui à ceux pratiqués en Asie. Dans ce contexte, la France a tout d'abord mené des actions dans le domaine du commerce international pour lever les barrières s'opposant à la circulation des matières premières et des produits finis. Le ministre d'État a écrit au commissaire européen chargé du commerce en avril dernier pour attirer son attention sur la nécessité pour l'Europe d'agir résolument en ce sens. Depuis lors, chacune des pistes évoquées dans ce courrier a été explorée, avec plusieurs résultats notables, en particulier l'assouplissement du système de licences d'exportation de coke mis en place par la Chine, qui contribuait à la hausse très rapide des prix de cette matière. Cet été, la Commission européenne a supprimé les droits antidumping sur les bobines à chaud et entame actuellement la renégociation des « accords acier » avec la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. Le ministre d'État reste déterminé à ce que toutes les possibilités d'action soient exploitées dans ce domaine. Il a par ailleurs été demandé aux services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'être extrêmement attentifs à l'exercice correct de la concurrence dans le secteur de la distribution d'acier en France. Cette vigilance, bien que nécessairement peu visible, est très importante pour éviter que des ententes ne se créent à l'occasion de la hausse des prix. Des

actions ont également été menées dans le domaine des marchés publics, l'État se devant d'être un client exemplaire à l'égard de ses fournisseurs. La théorie de l'imprévision, qui veut que les marchés puissent être révisés en cas d'événements extérieurs imprévisibles bouleversant l'équilibre des contrats, a été rappelée aux services concernés. Le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a envoyé une circulaire aux préfets en ce sens. Peu d'entreprises ont toutefois fait appel à cette possibilité pour l'instant. Enfin, le ministre délégué à l'industrie a organisé le 22 octobre dernier une table ronde consacrée spécifiquement à la filière automobile, au cours de laquelle les participants se sont engagés notamment sur la mise en chantier d'un tableau de bord des prix de l'acier et sur le principe d'une prise en compte de la hausse de l'acier le long de la chaîne de sous-traitance. Il est en effet primordial que les entreprises touchées par l'augmentation des prix aient la possibilité de répercuter cette charge, au moins partiellement, sur leurs clients. La France ne peut raisonnablement avoir l'ambition d'être le seul pays au monde à échapper à l'augmentation des prix de l'acier. Le ministre d'État est cependant très attaché à ce que cette hausse ne soit pas l'occasion, pour un acteur économique ou pour un pays, de se constituer une rente de situation en utilisant des freins à la concurrence ou au libre commerce des marchandises, et à ce que les conséquences de cette évolution sur le tissu industriel français soient atténuées au maximum en utilisant tous les leviers d'action de l'État.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Gaillard](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41858

**Rubrique :** Matières premières

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2004, page 4588

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2004, page 9213